



Le bulletin d'information de la fédération nationale et des APEDYS



Edito

par Erika PINEAU - APEDYS Maine-et-Loire

Chers super héros et super-héroïnes,

En cette nouvelle année, que la force soit avec vous, car élever des enfants DYS ou être DYS soi-même, c'est un peu comme être un super-héros au quotidien. Que vos capes soient étincelantes et que vos pouvoirs de résilience soient inépuisables ! Que 2024 soit l'année où les devoirs à la maison ne ressemblent pas à une mission impossible et où tout le monde comprend que la dysphasie n'est pas une nouvelle recette de cuisine.

Souhaitons-nous de renforcer nos troupes, d'unir nos forces pour sensibiliser davantage et défendre nos droits et ceux de nos enfants.

Dans nos maisons, à l'école, au travail, soyons optimistes, même si la dyscalculie a parfois l'air de jouer à cache-cache avec les chiffres, que la dyslexie fait faire des acrobaties à notre cerveau pour attraper les lettres d'une page, etc.

Ensemble, faisons de 2024 une année pleine de rires, et de moments mémorables où nos combats pour une société inclusive et accessible seront victorieux. Après tout, qui a dit que l'on ne pouvait pas avoir une vie de super-héros quand on est DYS-férent ?

Joyeuse année 2024, pleine de DYS-fous rires ! Avec toute notre bonne humeur !

DANS CE NUMÉRO

- Le bien-être à l'école - p. 2 et 3
- Rapport législatif sur l'instruction des enfants en situation de handicap - p. 4 à 6
- Une réforme censurée par le Conseil Constitutionnel p. 7 et 8
- Validation des langues dans le supérieur : des aménagements effectifs p. 9 et 10
- Le congrès de la FNO - p. 11 et 12
- La stratégie nationale TND - p. 13 à 16



LE BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE

par Sylvie Plamont - APEDYS des Hauts-de-France

En ce début d'année pour notre Fédération ANAPEDYS (Association Nationale d'Adultes et d'Enfants DYS) et pour chacune de nos APEDYS : LE BIEN ÊTRE À L'ÉCOLE est bien plus qu'un vœu, qu'un souhait. Il est la motivation sous-jacente de nos actions de sensibilisation et d'information pour davantage d'acceptation de la différence, des différences au sein du système scolaire, la motivation également à notre investissement pour une meilleure prise en compte du handicap particulièrement le handicap invisible.

Voici quelques morceaux choisis entendus lors de cette conférence.

"LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ"

"Conformément à notre devise républicaine :

LIBERTE pour les élèves d'accéder à tous les savoirs et de se forger leurs propres opinions. Liberté pour les professeurs d'enseigner dans des conditions dignes sans réserve sur notre histoire collective. EGALITE des chances. FRATERNITE dans les salles de classe, dans les cours de récréation et sur les réseaux sociaux."

« L'école doit être un sanctuaire républicain au sein duquel chacun a un rôle à jouer pour qu'aucun élève ne parte à l'école avec la boule au ventre, dégradant ainsi sa santé physique et mentale, pour qu'aucun élève ne soit mis au ban de la société dès les bancs de l'école parce qu'il est hors des codes. »

GABRIEL ATTAL

Le ministre a rappelé les 2 missions de l'école : l'épanouissement et l'émancipation des élèves qui ne s'opposent pas à l'élévation scolaire et sociale

Il a évoqué le lien incontestable entre la réussite des élèves et l'environnement (un budget important est prévu pour la rénovation de 4000 écoles) affirmant : on n'apprend pas et on n'enseigne pas correctement quand on est malheureux à l'école.

Un autre budget important sera consacré pour renforcer l'humain dans les académies afin de lutter contre le harcèlement.

Après la pandémie, et le retour de la guerre en Europe il est conscient de l'importance de veiller à la santé mentale des jeunes et annonce pour la rentrée 2024 dans toutes les classes un temps dédié à l'estime de soi, des autres, de l'altruisme, de la culture de l'apaisement

Il a également mentionné la nécessité de la promotion du vivre ensemble pour les élèves en situation de handicap avec encore sur ce point beaucoup de chemin à parcourir.

En ce qui concerne le bien-être des enseignants, un représentant de l'OCDE a pointé que de façon générale les professeurs expérimentés enseignent souvent dans des établissements pour les élèves de milieux favorisés et les moins expérimentés dans des établissements qui accueillent des élèves de milieux sociaux moins favorisés. Les premiers sont souvent en difficulté et auraient besoin d'aide et de soutien.

CONFÉRENCE DE COMPARAISONS INTERNATIONALES

BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE

Comment les écoles et les établissements scolaires peuvent-ils favoriser le bien-être de leurs élèves et de leurs personnels ?

A SUIVRE...

- Une série de préconisations du CNESCO pour améliorer les apprentissages (publication au 1er trimestre 2024). (lien à venir)
- Des conférences jumelles et ateliers jumeaux dans des Écoles académiques de la Formation Continue (EAFC), des Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPE) et des Cellules Académiques Recherche Développement Innovation et Expérimentation (CARDIE) dans les académies de Besançon, Dijon, Grenoble, La Martinique, Lyon, Nantes, Paris, Reims, Toulouse, Versailles.
- Des ateliers jumeaux seront également organisés par Réseau Canopé en lien avec des académies.

POUR ALLER PLUS LOIN



Disponibles en ligne, 5 carnets d'estime de soi sont proposés à l'élève : son trouble lui est expliqué et des questionnaires (remplis, si besoin, avec l'aide de l'adulte) lui permettent de mieux se connaître pour mieux s'estimer.

<https://www.editions-retz.com/inclusion/estime-de-soi-et-troubles-des-apprentissages-9782725678221.html>

Des constatations suivies de 35 recommandations. Nous en avons retenu quelques-unes.

INSTRUCTION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

RÉSUMÉ DE L'ANAPEDYS

EXAMEN DE RAPPORT

Délégation aux droits des enfants



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Manque de lisibilité et parcours complexe...

... semé d'embûches.
(démarches très longues
et difficiles pour les
parents).

Si les textes imposent un
traitement en 4 mois
maximum, dans certaines
MDPH la réponse prend
jusqu'à 8 mois !



Mission d'appui et simplification

Afin de remédier à ces
dysfonctionnements,
créer une mission
d'appui aux MDPH en
difficulté.

Pour simplifier les
démarches : prévoir au
sein des maisons
France Services ou des
centres communaux
d'action sociale, un
pôle handicap, en lien
avec la maison
départementale des
personnes
handicapées (MDPH),
afin d'informer les
parents de leurs droits.

Une nouvelle volonté

Remplacer la logique de
compensation et du tout inclusif
par une logique d'accessibilité

L'école inclusive est un
objectif depuis la loi de
2005, une loi décisive
avec cependant
quelques limites. Elle
s'articulait autour de deux
volets : la compensation
et l'accessibilité. Force est
de constater aujourd'hui
qu'un déséquilibre s'est
installé au détriment du
volet accessibilité.

Autres problématiques

NOTIFICATIONS ACCORDÉES EN COURS D'ANNÉE ET DISPARITÉS TERRITORIALES

Comme l'a rappelé la Défenseure des droits, Mme Claire Hédon, certaines académies refusent d'honorer une notification intervenue en cours d'année scolaire au motif que le budget alloué aux AESH est calculé en début d'année scolaire.

- Rendre possible une obtention des droits en matière de scolarisation durant tout un cycle scolaire et non plus à l'année,
- Garantir dans l'intérêt des enfants la stabilité des AESH affectés au cours de l'année,

Rappeler le caractère obligatoire de la première rencontre entre l'AESH et les parents de l'enfant accompagné.



Une fois les démarches accomplies, la mise en œuvre des droits n'est pas toujours effective avec de nombreuses disparités territoriales :

Partager les référentiels nationaux d'orientation des MDPH auprès de tous les acteurs afin d'assurer une équité entre les territoires et d'assurer une cohérence globale du système de prise en charge.

Manque de formation

- Favoriser les formations croisées et le partage d'expériences entre personnels de l'Éducation Nationale, AESH et professionnels du secteur médico-social,
- S'assurer que la formation initiale en Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) dispense effectivement les 25 heures sur l'école inclusive, et de prévoir dans le module une période de stage au sein d'un établissement médico-social,
- Intégrer des modules de formation continue obligatoires en matière de handicap,
- Massifier la mise à disposition d'enseignants ressources et d'équipes mobiles.





PLUS D'OUVERTURE LE SOIN ET LE NUMÉRIQUE



“La scolarisation doit s'adapter au besoin de l'enfant et non l'inverse”



Ouvrir l'école au soin :

- Investir massivement dans le recrutement de professionnels de santé et notamment des infirmières et des psychologues scolaires,
- Introduire une expertise médico-sociale dans l'école ordinaire.

En ce qui concerne le numérique :

- Faire respecter des délais homogènes d'obtention des matériels au plan national,
- Élargir l'enveloppe budgétaire consacrée au matériel et aux logiciels.



Sylvie PLAMONT, Présidente de l'APEDYS des Hauts-de-France

Agnès VETROFF, Présidente de l'APEDYS ISERE et Présidente de l'ANAPEDYS

« Le Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) qui relève de l'Éducation Nationale se substituerait à la MDPH pour déterminer la quotité horaire d'aide humaine, y compris pour les aides individuelles ! »

Le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées avait regretté la méthode utilisée et l'absence de concertation préalable et avait voté contre le texte en demandant sa réécriture ainsi que l'ouverture d'une véritable concertation portant sur les contours et les missions du PAS.

Une réforme censurée par le Conseil Constitutionnel

Sylvie Plamont APEDYS Haut de France

Un article dans notre journal de novembre vous informait que nous avons signé une pétition demandant le retrait l'article 53 de la Loi de Finances 2024, pétition à l'initiative d'un collectif composé de parents et proches d'enfants en situation de handicap, d'associations et de Fédérations.

Cet article 53 prévoyait la création de 100 Pôles d'appui à la Scolarité (PAS) dès la rentrée 2024 à titre d'expérimentation avant une extension généralisée prévue pour 2026 en vue de remplacer les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL).

«Tous les élèves et notamment ceux dits à «besoins éducatifs particuliers » pourraient donc relever de ces pôles, ce qui menacerait de fait les missions spécifiques propres à chaque mission d'enseignants spécialisés ou certifiés... »



Ce sont les très nombreuses signatures à la pétition et les actions conjointes des tous les défenseurs des droits des jeunes dys dont nous sommes fiers de faire partie qui ont permis de modifier un texte de loi en désaccord avec les avancées de la loi de 2005.



Un cavalier dans une loi de finances

Cette réforme de l'école inclusive inquiétante sur de nombreux points a été récemment censurée par le Conseil Constitutionnel qui a estimé que ses préconisations n'avaient pas leur place dans une loi de finances.



Rester vigilants

Le travail va reprendre cette fois avec tous les acteurs, en lien avec le CNCPPH. Pour le ministère l'essentiel du dispositif peut être pris par décret mais s'il le faut, passer par la loi n'est pas exclu. L'expérimentation prévue dans 3 départements est maintenue. Nous restons très vigilants et nous vous tiendrons informés des réflexions et des décisions concernant les PAS.

L'occasion pour nous de vous rappeler encore et encore que

“L'UNION FAIT LA FORCE”

et que pour continuer à peser sur les décisions nous avons besoin d'être de plus en plus nombreux.

En ce début d'année, pensez à renouveler vos adhésions à votre APEDYS ou à l'ANAPEDYS.



ÉPREUVES D'EXAMEN ET DE CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

Adaptations et aménagements des épreuves d'examen et de concours pour les candidats en situation de handicap ou avec un trouble de santé invalidant

NOR : ESRS2234137C

Circulaire du 6-2-2023

Note initiale de la Commission des Titres Ingénieur appliquée depuis 2017 par la Conférence des Grandes Ecoles et la CDEFI (renouvelée en 2022)

https://www.cti-commission.fr/wp-content/uploads/2017/05/Note_Handicap_et_certificatio_n_langue_201705.pdf

La validation du niveau en langue étrangère

Ref : R&O Livre 1 Chap C.4.4.2 et R&O Livre 3 Chap VI.4

Concernant le niveau d'anglais, le niveau C1 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) est souhaitable pour tous les ingénieurs. En aucun cas, le diplôme n'est attribué à un étudiant ou à un apprenti n'atteignant pas le **niveau B2, certifié par un organisme reconnu et extérieur à l'école** (Le niveau minimum d'anglais exigé à l'issue de la formation en formation continue est le niveau B1.)

- Pour obtenir le diplôme, les élèves étrangers non francophones doivent atteindre un **niveau B2 en français, validé par une certification externe**. Les étudiants qui ont obtenu un baccalauréat français ou qui ont été recrutés via les concours aux grandes écoles peuvent être dispensés du test. Dans le cas où la formation est dispensée en anglais ou dans une autre langue, l'exigence de compétence en français peut être ramenée au niveau B1.

La formation permet l'acquisition d'une large ouverture culturelle et d'une aptitude à travailler en contexte international.

Il appartient à l'école de choisir le test pour attester du niveau en langue et les modalités d'organisation des sessions de tests. La CTI n'est pas prescriptive.

Cette circulaire publiée au JO du 9 mars 2023 a synthétisé tous les aménagements pour les étudiants, mis en place depuis plusieurs années et de ce fait les rend applicables en tous lieux de scolarisation du supérieur

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/23/Hebdo10/ESRS2234137C.htm>

Dans le point 4-6, comme l'a précisé la commission des titres d'ingénieurs (CTI) pour sa part dans une communication du 21 mars 2022, « Le niveau généralement requis pour la diplomation pourra ne pas être exigé par le jury des études souverain dans ses décisions dans certaines situations de handicap reconnues. » Mais un niveau minima est requis attesté par des tests officiels.

L'ÉTUDIANT PEUT CEPENDANT ÊTRE ACTEUR DANS CES CHOIX

Ces aménagements en école d'ingénieur consistent à aménager les tests attendus.

Avec des troubles avérés et justifiés par des bilans et les notifications d'aménagement des examens précédents, le correspondant handicap (aidé de l'étudiant et de l'équipe) en listant les difficultés et impossibilités de l'étudiant va rédiger un contrat d'adaptation. Dans ce document les modalités d'évaluation vont être précisées : choix du test et des compétences à valider (il est possible d'adapter le nombre de compétences selon les difficultés de l'étudiant en langue).

Il est bien précisé qu'au minimum un niveau B2 doit être validé. Le test TOIEC n'est pas obligatoire et il est aménageable. Mais un test officiel est indispensable pour valider le niveau attendu. (ex : Linguaskill)

UN CONTRAT D'ADAPTATION QUELQUES LIGNES

Nous vous informons que l'aménagement de session sollicité a été accepté par ETS GLOBAL.

Le candidat pourra donc bénéficier du dispositif suivant :

- ✓ Double écoute de chaque question ((après chaque question) de la section Listening
- ✓ Salle séparée avec TCA (Test de Connaissance de l'Anglais) : Dans cette salle, seul le TCA est nécessaire, aucun surveillant supplémentaire n'est requis.
- ✓ Omission de la partie de compréhension écrite
- ✓ Agrandissement en format A3 du fascicule
- ✓ Agrandissement en format A3 du fascicule et de la feuille de réponses
- A l'issue de la session, le surveillant devra reporter sur une grille standard les réponses et l'intégralité des informations figurant sur la feuille de réponses agrandie.
- ✓ Pausés autorisées : ce temps est ajouté en fin de session ; si le (la) candidat(e) sort de la salle, Il (elle) devra remettre son fascicule et sa feuille de réponses au TCA qui lui rendra à son retour. S'il (elle) reste dans la salle, il (elle) insérera sa feuille de réponses dans le fascicule et fermera ce dernier pendant le temps de pause.

Pour la session TOEIC® Listening and Reading Public Programme

Lieu de la session/Centre de Test Programme Public XXX

DES CONTRATS TOUS DIFFÉRENTS CAR PERSONNALISÉS

Malgré ces aménagements personnalisés, cette étudiante ingénieure (dysphasique et dyslexique) a pris 60 heures de cours privés et passé l'examen de langue 6 fois pour parvenir à le valider. Elle a réalisé un stage de 6 mois en entreprise de langue anglaise.

La Fédération ANAPEDYS remercie la FNO (Fédération Nationale des Orthophonistes) pour son invitation à son 29ème congrès qui s'est tenu du 23 au 25 novembre à Montpellier.

Les congressistes étaient très nombreux dans cet amphithéâtre du Corum de plus de 700 places.

Lors de ces conférences a été abordé, sous plusieurs angles, le trouble du langage oral. Il fait partie des troubles mal connus pourtant prédominant. Il entraîne chez la personne atteinte stress, frustration et mauvaise estime de soi. Il est souvent cause de troubles associés comme la dyslexie.



CONGRÈS SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL FNO

Un autre regard sur les TND

L'ACCOMPAGNEMENT EN MILIEU PÉRISCOLAIRE

Des travaux d'expérimentation et de recherche dans le domaine de l'orthophonie ont été présentés avec, par exemple, l'accompagnement en milieu périscolaire comme le dispositif SOLEM en Belgique ou l'atelier DPO2 en France :

- SOLEM : Soutenir et Observer le Langage des Enfants de Maternelles, Travail en collaboration avec l'enseignant(e) pour cibler les besoins de chaque élève et mettre en place un soutien plus spécifique à chacun,
- DPO2 : Dépistage et Prévention, Orthophonie et Orthoptie. Travail de dépistage précoce et visuel.



UN SUJET QUI FAIT ÉCHO AUX PRÉOCCUPATIONS DE NOS ASSOCIATIONS

LA PLACE DU PARENT



LA NOTION QUI M'A LE PLUS MARQUÉE EST CELLE DU « HANDICAP PARTAGÉ »



La relation parent/enfant, le besoin d'un soutien dans leur rôle de parent face aux troubles de leur enfant, d'une aide dans les démarches mais aussi dans le financement des soins qui sont longs et coûteux...

Deux conférences étaient dédiées à ce sujet dont « Les répercussions parentales des troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dysgraphie) ».



Fabienne MIRAMAND

Présidente de l'APEDYS HERAULT

LA STRATÉGIE NATIONALE TND

La stratégie Nationale Troubles du Neurodéveloppement a été dévoilée en novembre dernier. Elle fixe les objectifs nationaux de 2023 à 2027, pour tout ce qui concerne les TND : troubles DYS, TDAH, TSA (trouble du spectre de l'autisme)

Quelques chiffres évoluent dans la présentation :

- 1 personne sur 6 est concernée,
- Les troubles DYS touchent 8% de la population,
- Le TDAH 6% chez les enfants, 3% chez les adultes,
- Le TSA 1 à 2 %,
- Le TDI (déficience intellectuelle) 1%.

On mesure dès lors l'importance du nombre de personnes concernées par les troubles DYS ou TDAH en particulier.

Par ailleurs, plus de la moitié des personnes ont un second TND ou des pathologies associées. Et 7 personnes sur 10 continuent d'avoir des difficultés à l'âge adulte.

Ces chiffres sont à garder en mémoire pour nos échanges avec les élus, les financeurs de nos associations afin de faire prendre conscience de l'urgence d'apporter des soutiens sur le terrain.



LES GRANDS AXES DE DÉVELOPPEMENT RETENUS

1. Amplifier la recherche et accélérer la diffusion de la connaissance auprès des acteurs,
2. Garantir une solution d'accompagnement à chaque personne, des interventions de qualité tout au long de la vie et intensifier la formation des professionnels,
3. Avancer l'âge du repérage et des diagnostics et intensifier les interventions précoces,
4. Adapter la scolarité de la maternelle à l'enseignement supérieur.
5. Accompagner les adolescents et les adultes,
6. Faciliter la vie des personnes, des familles et faire connaître les troubles du neurodéveloppement dans la société.

680 millions d'euros sont budgétés pour les 4 ans à venir.
L'engagement 2 recevra à lui seul 225 millions d'euros.

A nous de proposer dans nos associations des projets et actions en lien avec ces engagements : nous pourrons dès lors solliciter des soutiens financiers s'inscrivant dans les objectifs de la stratégie TND. Chaque TND se voit pris en compte avec une liste d'objectifs ciblés. Voici ceux qui concernent les troubles DYS et le TDAH :

TROUBLES DYS

La stratégie nationale 2023-2027 permet de prendre en compte les spécificités des enfants, adolescents et adultes ayant des troubles Dys.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- ▶ Un **repérage anticipé** pour intervenir le plus tôt possible et abaisser l'âge du diagnostic :
 - Le trouble de la coordination (TDC/dyspraxie) sévère peut être diagnostiqué à 3 ans, un TDC plus modéré à partir de 5 ans⁶.
 - Le trouble du développement de la parole ou du langage peut être diagnostiqué **à partir de l'école maternelle**⁷.
 - Les troubles d'apprentissage du développement avec troubles de la lecture, de l'expression écrite et des mathématiques peuvent être **diagnostiqués à partir du CE1**⁸.
- ▶ Une formation spécifique proposée aux parents dès le diagnostic établi.
- ▶ Un soutien dans l'accès et l'effectivité des droits.
- ▶ Une formation des enseignants sur l'adaptation de la pédagogie à la diversité des fonctionnements cognitifs.
- ▶ Une **scolarisation adaptée** : méthodes d'apprentissage, accessibilité des supports et des environnements, accès aux compensations (pédagogiques, humaines et numériques), **opposabilité du PAP**, accès aux dispositifs d'autorégulation, **prise en compte de la fatigabilité**, accès aux outils numériques spécifiques aux **élèves Dys**.
- ▶ Une scolarisation adaptée au collège, au lycée et à l'université, avec une attention particulière pour les périodes de transition.
- ▶ Des actions préventives et de sensibilisation pour éviter le harcèlement.
- ▶ Un accès à l'enseignement supérieur avec l'extension d'Aspie Friendly aux autres TND (renommé Atypie friendly).
- ▶ Un accompagnement en cas de diagnostic tardif (13 ans et plus).
- ▶ Un soutien pour accéder à l'emploi en valorisant les compétences des personnes Dys.
- ▶ Un accès facilité au permis de conduire.
- ▶ Un accès à la culture et aux lieux culturels facilité pour les personnes Dys et leurs familles.
- ▶ Des dispositions pour éviter la confusion entre troubles Dys et maltraitance.
- ▶ Un système d'écoute et d'informations au sujet des troubles Dys.
- ▶ La **valorisation des recommandations** de bonnes pratiques de la **Haute Autorité de santé** spécifiques aux troubles Dys.

TROUBLE DÉFICIT DE L'ATTENTION AVEC OU SANS HYPERACTIVITÉ

La stratégie nationale 2023-2027 permet de prendre en compte les spécificités des enfants, adolescents et adultes ayant un trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- ▶ Un repérage anticipé pour intervenir le plus tôt possible et abaisser l'âge du diagnostic : un trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) sévère peut être **diagnostiqué à partir de l'âge de 4 ans**⁹.
- ▶ Une guidance parentale proposée aux parents dès le diagnostic de TDAH établi.
- ▶ Un soutien dans l'accès et l'effectivité des droits.
- ▶ Un accès facilité au périscolaire pour les enfants TDAH.
- ▶ Une scolarisation adaptée : méthodes d'apprentissage adaptées, accessibilité des supports et des environnements, accès aux compensations (pédagogiques, humaines et numériques), accès aux dispositifs d'autorégulation, prise en compte de la fatigabilité.
- ▶ Une scolarisation adaptée au collège, au lycée et à l'université, avec une attention particulière pour les périodes de transition.
- ▶ Une **formation des enseignants sur l'adaptation de la pédagogie** à la diversité des fonctionnements cognitifs.
- ▶ Des actions préventives et de sensibilisation pour éviter le harcèlement.
- ▶ Un soutien dans l'accès à l'enseignement supérieur avec l'extension d'Aspie Friendly aux autres TND (renommé Atypie friendly).
- ▶ Un accès aux thérapeutiques et aux accompagnements adaptés **dans le cadre d'une filière de soins dédiée**.¹⁰
- ▶ La **prise en compte du TDAH par les centres de soins**, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).
- ▶ La prise en compte du TDAH par les soignants **en milieu pénitentiaire**.
- ▶ Un accompagnement en cas de diagnostic tardif (13 ans et plus).
- ▶ La proposition d'éducation thérapeutique pour les adolescents et adultes.
- ▶ La possibilité d'avoir recours à un groupement d'entraide mutuelle.
- ▶ Un accès à la culture et aux lieux culturels facilité pour les personnes TDAH et leurs familles.
- ▶ Un accès facilité au permis de conduire.
- ▶ La possibilité de bénéficier d'un service de répit et relayage.
- ▶ Des dispositions pour éviter la confusion entre TDAH et maltraitance.
- ▶ Un **système d'écoute et d'informations au sujet des TDAH**.

**STRATÉGIE NATIONALE 2023-2027
POUR LES TROUBLES DU
NEURODÉVELOPPEMENT :
AUTISME, DYS, TDAH, TDI**

**Garantir aux personnes
des accompagnements de qualité
et le respect de leurs choix**

CE QUI PEUT CONCERNER NOS ASSOCIATIONS

DANS L'ENGAGEMENT N°3

- Mesure 38 : Proposer davantage de formations aux proches aidants TSA, TDI, TDAH, DYS,
- Mesure 39 : Proposer à tous les parents d'enfants ayant un TSA, TDAH, TDI, Trouble Dys, une formation (guidance) permettant de comprendre le fonctionnement de leur enfant et de soutenir son développement.

DANS L'ENGAGEMENT N°6

- Mesure 69 : Engager les collectivités locales à mener des actions spécifiques en direction des personnes concernées par l'autisme, le TDAH, le TDI et les troubles Dys,
- Mesure 78 : Communiquer massivement sur les TSA, le TDAH, le TDI, les troubles Dys et sur les recommandations de la HAS vers les personnes et les familles,
- Mesure 79 : Faire connaître les troubles DYS, TDAH, TDI au-delà des acteurs spécialisés et soutenir cette dynamique de sensibilisation de l'opinion publique pour l'autisme,
- Mesure 81 : Créer un système d'écoute et d'informations pour tous les troubles du neurodéveloppement (TSA, TDAH, TDI, Troubles Dys) qui s'appuierait pour partie sur l'expérience et les compétences des associations.

Plus largement, chaque mesure qui concerne l'enseignement ou la sensibilisation (voire la formation) pourrait être un champ d'action de nos associations.

A nous de nous mobiliser pour être acteurs de cette stratégie sur le terrain, avec nos connaissances de nos territoires et notre expérience depuis plusieurs années sur ce qui fonctionne.

Lien vers la stratégie TND

[DP stratégie nationale TND 2023_2027.pdf \(handicap.gouv.fr\)](https://handicap.gouv.fr/sites/default/files/2023-11/LISTE%20DES%20MESURES%20strat%C3%A9gie%20nationale%20TND%202023_2027.pdf)

La liste des 81 mesures

https://handicap.gouv.fr/sites/default/files/2023-11/LISTE%20DES%20MESURES%20strat%C3%A9gie%20nationale%20TND%202023_2027.pdf